

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département Haute-Garonne

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LAPEYROUSE-FOSSAT  
SEANCE du 18 DECEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois et le 18 décembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Corinne GONZALEZ

| Nombre de membres |        |          |             |         | Date        |
|-------------------|--------|----------|-------------|---------|-------------|
| En exercice       | Quorum | Présents | Représentés | Votants | Convocation |
| 23                | 12     | 16       | 5           | 21      | 14/12/2023  |

**Présents** : Mesdames Messieurs GONZALEZ – ALAUX – BRESSAND - DESCAMPS - DOUSSAT - ECHERBAULT GOIGOUX – GOTTI - GRANZIERA - MILLERAND - RAMOND A – SEBASTIANELLI - SPITZ – VACARESSE - VASSAL ZANCHETTA

**Procurations** : Mme ZORZI à Mme ALAUX, Mme JIMBERGUES DIETRICH à Mme DOUSSAT, Mme FONS à Mme GOIGOUX, Mme ROUBERT à Mme SPITZ, M. VINTILLAS à M. GRANZIERA

**Absentes** : Mmes RAMOND E – ROUJAS

**Secrétaire de séance** : Mme ALAUX

**Objet** : Autorisation de signature de la convention d'instruction ADS avec la C3G

Mme Alaux, adjointe au maire, informe le conseil municipal qu'afin de prendre en compte les contraintes de la dématérialisation des actes ADS entrée en vigueur le 02 janvier 2022 et qu'afin de clarifier les missions assurées par les communes adhérentes et le service instructeur de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, une nouvelle convention a été élaborée par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou ; elle a été approuvée lors du Conseil Communautaire en date du 09 février 2023.

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou,

Vu la convention d'instruction des autorisations du droit des sols,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) susvisée,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer la convention d'instruction des ADS,
- **AUTORISE** Madame le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

La secrétaire de séance,  
Marie-Christine ALAUX




A LAPEYROUSE-FOSSAT, le 19 décembre 2023

Le Maire,  
Corinne GONZALEZ

